



CAISSE D'ÉPARGNE

# Fiche Pratique

## Opérations sensibles via le mobile

### Virement classique vers un tiers

“Le client bénéficie d'un niveau de sécurité optimum pour toute opération de virement vers tiers réalisée via son application mobile ou depuis son espace client web”

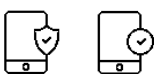
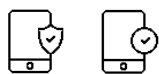
#### Ajout de bénéficiaire\*

#### Virement classique vers tiers France et hors France (zone SEPA uniquement) Immédiat-Différé-Permanent

#### Virement classique vers tiers International (Hors zone SEPA) Immédiat



Banxo



En savoir plus : [Mémovirement à l'international en devise via Wise](#)



Desktop



**Plafonds virements**  
Pas de modification du paramétrage existant pour les plafonds

**Solution d'authentification forte (AF)** nécessaire selon l'opération réalisée



Secur'Pass



OTP SMS  
sur Mobile  
sécurisé



Lecteur CAP  
+ Carte bancaire

**OTP SMS** : code à usage unique reçu par SMS sur le numéro de téléphone mobile sécurisé

\* des durées de latence sont en place en fonction du moyen d'authentification forte (ex : Lecteur CAP : France J, SEPA hors France J+1/ OTP SMS : J+3). Délai en jour calendaire.

#### Clients ayant auparavant accès au Site mobile transactionnel

Ces Clients sont automatiquement dirigés vers le nouvel espace client web qui est adapté à tous les formats (smartphone, web, tablette).

#### POUR QUI ?

#### QUAND ?

##### 1 Je suis

- Un client particulier

##### 2 Je possède

- Un abonnement Banque à Distance
- Un « numéro de téléphone mobile pour opérations sécurisées » en ligne renseigné

Authentification forte demandée au Client systématiquement pour tout type de virement vers tiers réalisés en France et hors France (zone SEPA) depuis l'application mobile

#### LES BONS REFLEXES – Secur'Pass

Secur'Pass est une solution simple et sécurisée pour les opérations sensibles. Il remplace l'utilisation du code à usage unique de 8 chiffres envoyé par SMS ou l'utilisation du lecteur CAP,

- Vérifier l'éligibilité de mon client et agir si besoin pour le rendre éligible
- Renseigner le « numéro de mobile pour opérations sécurisées » en respectant la procédure
- Rappeler au client qu'il doit veiller à conserver secret le code Secur'Pass